

Ma femme veux recuperer la voiture sans me donner la moitie

Par nico, le 06/11/2012 à 11:03

Bonjour,

Voila je vais divorcer mais on a une voiture en commun il reste un credit dessus qui est a nos deux nom mais ma femme la fait passer sous son nom et sur son compte perssonnel je voudrais savoir si elle a le droit sans mon accord ai je un recours car elle veux melesser sur la vente de la voiture merci de me repondre

Par amajuris, le 06/11/2012 à 11:24

bjr,

si la voiture a été acquise pendant le mariage (régime légal), elle appartient aux deux car c'est un bien commun donc si elle veut garder ce véhicule, elle doit vous donner la moitié de la valeur.

si vous êtes mariés sans contrat de mariage, les sommes placés sur un compte personnel sont des biens communs car les gains et salaires sont des biens communs.

cdt

Par nico, le 06/11/2012 à 11:27

Merci de votre reponse